



CONDITIONS D'ADMISSION APRES LA CLASSE DE TROISIEME

1. SOIT EN LYCÉE PROFESSIONNEL : pour préparer en 3 ans un bac professionnel

- Bac Professionnel Technicien du Bâtiment
options *Etudes et Economie* ou *Assistant(e) en Architecture*.
- Bac Professionnel Travaux Publics (par apprentissage à partir de la 1^{ère})

Le choix de ces 3 Bacs Professionnels s'effectue après la classe de seconde professionnelle « Architecture et Economie », qui constitue un tronc commun.

- Bac Professionnel Communication Visuelle option *pluri-média*

2. SOIT EN LYCÉE GÉNÉRAL : pour préparer en 3 ans l'un des baccalauréats suivants :

- Baccalauréat S
- Baccalauréat ES
- Baccalauréat STI2D (Développement Durable)
spécialités : Architecture et Construction (A.C.) ou Energies et Environnement (E.E.)
- Baccalauréat STD2A (Design et Arts Appliqués)

ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE D'EPS

Notre établissement est habilité pour préparer et présenter nos élèves à l'épreuve complémentaire d'EPS (Escalade, Natation/Plongée) au baccalauréat.

Cette épreuve est évaluée en contrôle en cours de formation (C.C.F.) et la note attribuée est retenue au baccalauréat (coefficient 2) en plus de l'épreuve traditionnelle E.P.S. (coefficient 2)

Temps d'enseignement : Seconde (5h), Première (4h), Terminale (4h)

OPTIONS FACULTATIVES POUR LE BACCALAURÉAT

Les candidats au baccalauréat peuvent présenter deux options au maximum. Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus et rajoutés au total des points.

Pour la seule première épreuve facultative, les points retenus sont affectés du coefficient 2, la deuxième épreuve du coefficient 1.

Notre établissement propose différentes options qu'il est souhaitable de choisir dès la classe de seconde :

- LV3 (Allemand, Espagnol, ou Portugais)
- EPS : escalade
- Arts plastiques
- Arts : cinéma-audiovisuel

CONDITIONS D'ADMISSION APRES LA CLASSE DE SECONDE

Un élève ayant suivi une classe de seconde générale et admis en classe de 1^{ère} pourra intégrer notre établissement, quelles que soient les options choisies en seconde, suivant l'avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre, soit en classe de 1^{ère} S, soit en classe de 1^{ère} ES ou en classe de 1^{ère} STI2D.

Pour accéder à la classe de 1^{ère} STD2A, il est impératif que l'élève ait suivi l'enseignement Création et Culture Design (6h) en classe de Seconde.

CONDITIONS D'ADMISSION APRES LA CLASSE DE TERMINALE

Les admissions en BTS et MANAA se déroulent via le portail national www.admission-postbac.fr.
Aucune candidature ne peut se faire directement dans notre établissement.



Lycée Claude Nicolas Ledoux
EBTP • créer & construire

LYCÉE PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
RECONNU ET SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

18 rue de Belfort 94307 VINCENNES cedex
tel : 01 48 08 11 21 – fax : 01 43 98 96 87 -
secretariat@ebtp.info

Pour les candidats qui n'auraient pu être admis en BTS, notre lycée offre une classe préparatoire PTS dont le recrutement se fait sur dossier directement au secrétariat du lycée.

Fiche de demande de pré-inscription à télécharger sur le site

BOURSE - SECURITE SOCIALE

Le lycée est habilité à recevoir des boursiers (enseignement secondaire et supérieur).

Les élèves de MANAA et STS ont le régime étudiant et bénéficient de la Sécurité Sociale Etudiante, des mutuelles étudiantes et du CROUS.